



Tél. + 41 21 310 23 23
www.bdo.ch
lausanne@bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât. Metio - Epalinges
Case postale 151
1001 Lausanne

À l'Assemblée générale de

Pro Senectute Vaud

Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes annuels 2025

(pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025)

le 9 mars 2026
15'011'331/2150'6497/E
JGE/ACO/bfi

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de Pro Senectute Vaud, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Pro Senectute Vaud (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <https://expertsuisse.ch/rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art 69b CC, en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 9 mars 2026

BDO SA

Jürg Gehring

Réviser responsable
Expert-réviser agréé

p.p. Alexandre Collet

Expert-réviser agréé

Annexes

Comptes annuels

PRO SENECTUTE VAUD

Bilan au 31 décembre en CHF	2025	2024
Liquidités	1'693'741.53	2'205'901.15
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	3'637'762.98	3'465'184.00
Créances	1'290'996.12	1'499'361.14
Stocks et prestations de services non facturées	-	3'300.00
Actifs de régularisation	276'002.32	161'313.22
Actif circulant	6'898'502.95	7'335'059.51
Immobilisations financières	1'010'564.76	1'010'564.76
Immobilisations corporelles	422'571.99	364'631.89
Immobilisations incorporelles	31'989.55	62'810.05
Actif immobilisé	1'465'126.30	1'438'006.70
Total des actifs	8'363'629.25	8'773'066.21
Dettes à court terme	314'350.10	433'626.19
Passifs de régularisation	420'645.69	445'935.61
Provision à court terme	132'259.17	274'688.00
Capitaux étrangers à court terme	867'254.96	1'154'249.80
Capitaux étrangers à long terme	-	-
Capitaux étrangers	867'254.96	1'154'249.80
Capital des fonds affectés	442'276.07	607'386.37
Fonds étrangers (capital des fonds affectés y compris)	1'309'531.03	1'761'636.17
Capital de l'association	50'000.00	50'000.00
Capital libre	2'821'797.59	2'794'813.47
Capital lié	4'122'440.35	4'139'632.45
Résultat annuel	59'860.28	26'984.12
Capital de l'organisation	7'054'098.22	7'011'430.04
Total des passifs	8'363'629.25	8'773'066.21

PRO SENECTUTE VAUD

Compte de résultat en CHF	2025	2024
Produits d'exploitation		
Produit des prestations de service	3'542'010.71	3'296'050.09
Contributions des collectivités publiques		
- Subventions fédérales selon l'art. 101bis LAVS	2'642'182.41	2'636'014.00
- Subventions fédérales selon l'art. 17 LPC	1'688'732.90	1'737'223.00
- Autres subventions fédérales (OFSPPO)	40'263.30	11'273.90
- Subventions cantonales	3'881'789.06	3'826'445.25
- Subventions communales	369'504.36	477'907.40
Dons et legs		
- soutien de la fondation Pro Senectute Vaud - sans but déterminé	20'000.00	20'000.00
- soutien de la fondation Pro Senectute Vaud - avec but déterminé	411'580.04	208'000.00
- soutien de la fondation Inverni-Desarzens - sans but déterminé	190'000.00	170'000.00
- soutien de la fondation Inverni-Desarzens - avec but déterminé	25'000.00	25'000.00
- soutien de la Conférence des Présidents des Organes de répartition (Loterie romande) avec but déterminé	25'000.00	29'000.00
- soutien de la Fondation d'aide sociale et culturelle du canton de Vaud (Loterie romande) avec but déterminé	54'864.00	-
- soutien de la Fondation Casino Barrière Montreux avec but déterminé	-	5'000.00
- soutien de la Fondation DSR avec but déterminé	10'000.00	5'000.00
- legs, successions - sans but déterminé	23'227.59	3'000.00
- mailings	387'680.56	397'521.05
- autres dons - sans but déterminé	139'234.77	110'869.72
- autres dons - avec but déterminé	680'400.00	529'481.52
Total produit d'exploitation	14'131'469.70	13'487'785.93
Charges d'exploitation		
Charges directes	- 1'777'232.05	- 1'729'871.78
Charges d'aides individuelles	- 1'385'881.95	- 1'472'917.64
Charges d'aides individuelles par fonds privés	- 127'304.55	- 160'860.39
Charges des mailings	- 120'327.39	- 123'337.42
Charges de personnel	- 9'736'502.83	- 9'564'268.02
Frais généraux	- 1'474'971.47	- 1'476'726.70
Amortissements	- 113'000.00	- 76'600.00
Total charges d'exploitation	- 14'735'220.24	- 14'604'581.95
Résultat d'exploitation	- 603'750.54	- 1'116'796.02
Produits financiers		
- intérêts banque / poste / prêts actifs (produits)	14'412.16	24'446.51
- bénéfices de cours réalisés	54'193.77	61'408.80
- bénéfices de cours non réalisés	99'521.81	140'929.20
Charges financières		
- intérêts banque / poste / prêts passifs (charges)	- 37'579.54	- 37'063.28
- pertes de cours réalisées	- 18'532.92	- 2'254.10
- pertes de cours non réalisées	- 206.10	-
Autres produits	440'507.57	70'306.75
Autres charges	- 16'619.73	- 241'913.53
Résultat de l'exercice avant résultat des fonds et sans variation du capital de l'organisation	- 68'053.52	- 1'100'935.67
Prélèvements dans les fonds affectés	859'545.30	740'152.56
Attributions aux fonds affectés	- 748'823.60	- 520'504.32
Résultat de l'exercice avant variation du capital de l'organisation	42'668.18	- 881'287.43
Prélèvements dans les fonds liés et libres	712'192.10	985'771.55
Prélèvement dans les réserves	-	-
Attributions aux fonds liés et libres	- 695'000.00	- 77'500.00
Attribution dans les réserves	-	-
Résultat annuel	59'860.28	26'984.12

PRO SENECTUTE VAUD

Tableau de flux de trésorerie

	2025	2024
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation	42'668.18	-881'287.43
Variation du capital des fonds	-165'110.30	-248'648.24
Résultat annuel avant variation du capital des fonds et de l'organisation	-122'442.12	-1'129'935.67
Amortissements sur des immobilisations corporelles	90'200.00	59'800.00
Amortissements sur des immobilisations financières	0.00	0.00
Amortissements sur des immobilisations incorporelles	28'400.00	22'400.00
Pertes comptables résultant de la sortie des actifs immobilisés	0.00	0.00
Gains comptables résultant de la sortie des actifs immobilisés	0.00	0.00
Constitution de provisions	0.00	263'324.50
Dissolution de provisions	-142'428.83	0.00
Augmentation des titres	-172'578.98	-89'580.00
Diminution / Augmentation des créances	208'365.02	-76'897.89
Diminution / Augmentation des stocks et prestations de services non facturées	3'300.00	-305.10
Augmentation / diminution des actifs de régularisation	-114'689.10	334'424.98
Diminution des dettes à court terme	-119'276.09	-119'517.27
Diminution / augmentation des passifs de régularisations	-25'289.92	55'512.09
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-243'997.90	449'161.31
Investissements en immobilisations corporelles	-148'140.10	-45'358.10
Investissements en immobilisations financières	0.00	-210.97
Investissements en immobilisations incorporelles	0.00	3'586.55
Désinvestissements en immobilisations corporelles (y.c. évent. pertes et bénéfices)	0.00	0.00
Désinvestissements en immobilisations financières (y.c. évent. pertes et bénéfices)	0.00	0.00
Désinvestissements en immobilisations incorporelles (y.c. évent. pertes et bénéfices)	2'420.50	0.00
Flux de fonds provenant des activités d'investissements	-145'719.60	-41'982.52
Variation des dettes financières et autres dettes à long terme	0.00	0.00
Variation des fonds d'aide individuelle PSVD	0.00	0.00
Flux de fonds provenant des activités de financement	0.00	0.00
Variation des liquidités	-512'159.62	-722'756.88
État initial des liquidités (au 1er janvier)	2'205'901.15	2'928'658.03
État final des liquidités (au 31 décembre)	1'693'741.53	2'205'901.15
Variation des liquidités	-512'159.62	-722'756.88

PRO SENECTUTE VAUD

Tableau de variation du capital en CHF	01.01.2025	Entrées	Rémunération interne	Sorties	31.12.2025
Fonds Femmes en difficultés	56'476.36			13'302.85	43'173.51
Fonds Juchum	5'605.60	5'000.00		5'674.80	4'930.80
Fonds Stroelin	9'332.91	15'000.00		17'599.65	6'733.26
Fonds Beausobre et Jayet	7'090.35	25'000.00		24'897.05	7'193.30
Fonds Seniors Coppet	28'250.00			1'126.00	27'124.00
Fonds Christange	215.20	7'000.00		7'186.40	28.80
Fonds Esther Locher-Gurtner	95'353.80	3'226.20		50'776.55	47'803.45
Fonds Leenards	25'342.10			8'925.35	16'416.75
Fonds Audemars Piguet	47.20				47.20
Fonds de soutien des Quartiers Solidaires	195'000.00			20'000.00	175'000.00
Fonds Sport et santé	32'000.00			32'000.00	-
Fonds dons années futures	15'847.85			15'847.85	-
Fonds dons de tiers pour année en cours	-	636'496.55		636'496.55	-
Fonds Vernier Esther Locher-Gurtner	37'400.00	80'000.00		80'000.00	37'400.00
Fonds Glutz de Reding	-	20'000.00			20'000.00
Fonds d'aides de tiers pour investissements	99'425.00			43'000.00	56'425.00
Total des fonds affectés	607'386.37	791'722.75	-	956'833.05	442'276.07
Capital de l'association	50'000.00				50'000.00
Total du capital de l'association	50'000.00	-	-	-	50'000.00
Réserve pour pertes sur débiteurs	40'000.00				40'000.00
Réserve pour fluctuations de cours	291'000.00				291'000.00
Réserve de réévaluation	1'274'837.60				1'274'837.60
Réserve générale	1'188'975.87	26'984.12			1'215'959.99
Total du capital libre	2'794'813.47	26'984.12	-	-	2'821'797.59
Fonds pour l'action sociale régionale	63'500.00			31'750.00	31'750.00
Fonds de solidarité	150'000.00				150'000.00
Fonds d'aides individuelles PSVD	1'132.45			1'042.10	90.35
Fonds pour Formation et accompagnement	250'000.00			75'000.00	175'000.00
Fonds de développement de l'Espace Riponne	270'000.00				270'000.00
Fonds couverture des risques	200'000.00				200'000.00
Fonds successions et dons à affecter	1'660'000.00			50'000.00	1'610'000.00
Fonds de développement informatique	170'000.00			34'400.00	135'600.00
Fonds pour projets spéciaux	325'000.00			100'000.00	225'000.00
Fonds de soutien des prestations	550'000.00	655'000.00		420'000.00	785'000.00
Fonds de fluctuation des contributions des pouvoirs publics	500'000.00				500'000.00
Total du capital lié	4'139'632.45	655'000.00	-	712'192.10	4'082'440.35
Résultat de l'exercice	-				-
Total du capital de l'association	6'984'445.92	681'984.12	-	712'192.10	6'954'237.94

PRO SENECTUTE VAUD

Annexe à la présentation des comptes 2025

Explications concernant les comptes individuels de l'association Pro Senectute Vaud

Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes individuels de Pro Senectute Vaud ont été élaborés selon les recommandations Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Pro Senectute Vaud et sont conformes aux dispositions légales en vigueur, aux statuts de l'association, ainsi qu'aux directives de la Fondation ZEWO (organisme en charge de la certification des OBNL d'intérêt public récoltant des dons en Suisse).

Principes régissant l'établissement des comptes et l'évaluation

Le bilan est en principe établi sur la base du « coût historique d'acquisition ». La valeur actuelle est uniquement retenue pour les **Actifs cotés en bourse détenus à court terme** (titres) figurant à l'actif du bilan.

Comparaison entre les comptes 2024 et 2025

L'exercice 2025 n'a vu aucune modification importante du périmètre des prestations de l'association, en comparaison avec l'exercice 2024.

Certaines données comparatives dans les comptes annuels ont été reclassées pour une meilleure lisibilité, sans incidence sur le résultat.

Bilan actif (page 1)

B1- Trésorerie

Les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les avoirs bancaires en USD, JPY, GBP et Euro ont été valorisés en CHF sur la base des cours de change au 31.12.2025 de la BNS et totalisent CHF 4 869.

B2- Actifs cotés en bourse détenus à court terme (titres)

Les titres sont comptabilisés à la valeur boursière à la date du bilan.

	2025	2024
Valeur boursière – dépôt BCV au 01.01	3 465 184.00	3 375 604.00
Achats ou rendement réinvestis en titres	2 444 463.08	1 274 272.53
Ventes de titres	-2 371 199.81	-1 325 621.73
Variation boursière	99 315.71	140 929.20
Total dossier titres	3 637 762.98	3 465 184.00

Un mandat de gestion discrétionnaire a été confié à la BCV dès mai 2016. Le profil d'investissement de ce mandat nommé « Actif Défensif » a comme objectif une recherche de rendement positif tout en minimisant la prise de risque. Dès le 1^{er} janvier 2026, le profil d'investissement a évolué, sur décision du comité, à « Equipondéré », afin de gagner du rendement supplémentaire.

B3- Créances

	2025	2024
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	453 994.01	601 247.14
Créances envers PS CH et autres OPS	300.64	4 050.00
C/C Subventions cantonales	829 834.46	882 766.00
Dépôts loyers effectués pour des clients AFI	140 343.30	123 083.30
Correction de valeur – dépôts loyers effectués pour des clients AFI	-140 343.30	-123 083.30
Impôt anticipé à récupérer	6 867.01	8 684.88
Diverses autres créances	0.00	2 613.12
Total des créances à court terme	1 290 996.12	1 499 361.14

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ont diminué en raison de facturation moins importante en fin d'année et d'un meilleur suivi du contentieux.

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services sont comptabilisées à leur valeur nominale sous déduction d'un ducroire calculé selon la date de facturation, conformément au manuel de comptabilité de Pro Senectute Suisse. La base du calcul de ce ducroire est de :

- 0% des factures de 0 à 90 jours
- 80% des factures de 91 à 365 jours
- 100% des factures au-delà de 365 jours

Le montant du ducroire au 31.12.2025 s'élevait à CHF 9 152 (CHF 11 145 au 31.12.2024).

B4- Stocks et prestations de services non facturées

	2025	2024
Val Paisible, Lausanne	0.00	3 100.00
Mivelaz, Lausanne	0.00	200.00
Total stocks et prestations de services non facturées	0.00	3 300.00

Les stocks concernent des vivres et boissons évalués à leur prix d'achat. Jusqu'en 2024, les inventaires ont été arrondis aux CHF 100 inférieurs. Dès 2025, il a été décidé de ne plus inventorier ces stocks, car ceux-ci ne sont plus significatifs.

B5- Actifs de régularisation

	2025	2024
Autres actifs de régularisation, p.ex. loyers payés par avance	276 002.32	161 313.22
Total actifs de régularisation	276 002.32	161 313.22

B6- Immobilisations financières

Les placements financiers sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

L'association a créé en 2003 une fondation avec un capital de dotation de CHF 1 000 000. Compte tenu que dès 2009, les comptes individuels de l'association Pro Senectute Vaud sont élaborés selon les recommandations Swiss GAAP RPC, ce capital de dotation a été introduit à l'actif du bilan dès 2009.

Les autres immobilisations financières concernent des garanties de loyer.

B7- Immobilisations corporelles 2025

Valeur d'acquisition	État au	Entrées (investissements)	Transferts	Sorties	État au
	01.01.2025				31.12.2025
Installations et équipements	1 471 670.00	1 567.95			1 473 237.95
Véhicules	264 502.84				264 502.84
Autres immobilisations corporelles	211 197.00	146 572.15			357 769.15
Immeuble (hors exploitation)	277 000.00				277 000.00
Total valeur d'acquisition	2 224 369.84	148 140.10	0.00	0.00	2 372 509.94

Rectifications de valeur	État au	Entrées	Transferts	Sorties	État au
	01.01.2025				31.12.2025
Installations et équipements	1 463 580.00	5 300.00			1 468 880.00
Véhicules	170 860.00	41 200.00			212 060.00
Autres immobilisations corporelles	152 497.95	38 100.00			190 597.95
Immeuble (hors exploitation)	72 800.00	5 600.00			78 400.00
./. Total rectifications de valeur	1 859 737.95	90 200.00	0.00	0.00	1 949 937.95
Total immobilisations corporelles	364 631.89				422 571.99

Durées d'amortissements dès 2012 : mobilier 10 ans ; matériel informatique (hardware) 4 ans ; logiciel (software) 4 ans ; bus 5 ans ; immeubles hors exploitation 50 ans.

Durées d'amortissements dès 2015 : aménagements et équipements des locaux dont nous sommes locataires : 6 ans (anciennement : 10 ans).

Dès 2012, les achats inférieurs à CHF 5'000 ne sont plus obligatoirement activés au bilan.

B7- Immobilisations corporelles 2024

Valeur d'acquisition	État au 01.01.2024	Entrées (investissements)	Transferts	Sorties	État au 31.12.2024
Installations et équipements	1 467 880.00	3 790.00			1 471 670.00
Véhicules	272 980.84			-8 478.00	264 502.84
Autres immobilisations corporelles	169 628.90	41 568.10			211 197.00
Immeuble (hors exploitation)	277 000.00				277 000.00
Total valeur d'acquisition	2 187 489.74	45 358.10	0.00	-8 478.00	2 224 369.84

Rectifications de valeur	État au 01.01.2024	Entrées	Transferts	Sorties	État au 31.12.2024
Installations et équipements	1 457 980.00	5 600.00			1 463 580.00
Véhicules	138 138.00	41 200.00		-8 478.00	170 860.00
Autres immobilisations corporelles	145 097.95	7 400.00			152 497.95
Immeuble (hors exploitation)	67 200.00	5 600.00			72 800.00
./. Total rectifications de valeur	1 808 415.95	59 800.00	0.00	-8 478.00	1 859 737.95
Total immobilisations corporelles	379 073.79				364 631.89

B8- Immobilisations incorporelles 2025 – Logiciel, configuration informatique

	État au 01.01.2025	Entrées	Sorties	État au 31.12.2025
Valeur d'acquisition	398 427.70		2 702.50	395 725.20
./. Rectification de valeur	-335 617.65	282.00	28 400.00	-363 735.65
Valeur résiduelle	62 810.05	282.00	31 102.50	31 989.55

La durée considérée pour le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles dès 2012 est de 4 ans.

B8- Immobilisations incorporelles 2024 – Logiciel informatique

	État au 01.01.2024	Entrées	Sorties	État au 31.12.2024
Valeur d'acquisition	402 014.25	-3 586.55		398 427.70
./. Rectification de valeur	-313 217.65	-22 400.00		-335 617.65
Valeur résiduelle	88 796.60	-25 986.55	0.00	62 810.05

Dans le cadre de développement de logiciels, le calcul de l'amortissement commence dès la mise en application desdits logiciels. En 2022, un nouveau logiciel comptable Abacus a été acheté et la mise en service a débuté le 1^{er} janvier 2023 avec le calcul de l'amortissement dès cette date.

B9- Dettes à court terme

	2025	2024
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestation de services	218 381.73	172 293.49
C/C Charges sociales	9.65	149 286.23
Dettes envers PS CH	0.00	2 000.00
C/C Fondation Pro Senectute Vaud	33 995.05	30 919.80
C/C Village solidaires du Nord Vaudois	23 016.95	23 016.95
Diverses autres dettes	38 946.72	56 109.72
Total dettes à court terme	314 350.10	433 626.19

B10- Passifs de régularisation

	2025	2024
Vacances et heures supplémentaires des collaborateurs	126 351.20	138 307.50
Projets multi années des quartiers solidaires	41 668.74	53 850.34
Autres passifs de régularisation	252 625.75	253 777.77
Total passifs de régularisation	420 645.69	445 935.61

Les variations de capital détaillées figurent en page 4 des comptes présentés.

Comptes d'exploitation (page 2)

P1- Subventions fédérales

	2025	2024
Subvention selon art. 101 bis LAVS - destinée aux prestations	2 277 764.41	2 273 302.00
Subvention selon art. 101 bis LAVS - répartition entre OPS solde année précédente	0.00	0.00
Subvention selon art. 101 bis LAVS - réduction, règle des 50%	0,00	0,00
Subvention selon art. 101 bis LAVS - coordination et développement	364 418.00	362 712.00
Total des subventions fédérales – 101 bis LAVS	2 642 182.41	2 636 014.00
Subvention selon art. 17 LPC – aides individuelles	1 389 887.90	1 476 842.00
Subvention selon art. 17 LPC – pour frais d'application	298 845.00	260 381.00
Total des subventions fédérales -17 LPC	1 688 732.90	1 737 223.00
Autres subventions fédérales (OFSPPO)	40 263.30	11 273.90
Total des subventions fédérales	4 371 178.61	4 384 510.90

Subvention selon art. 101 bis LAVS - destinée aux prestations

Le nouveau contrat OFAS 2022-2025 favorise le subventionnement des prestations au détriment de la subvention de coordination et développement.

En 2025, un montant de CHF 103 352 a été reçu concernant le solde de l'année précédente.

P2- Subventions communales

	2025	2024
Belmont	10 000.00	3 300.00
Bourg-en-Lavaux	0.00	10 000.00
Bussigny	0.00	5 000,00
Cossonay	0.00	3 333.00
Corsier-sur-Vevey	6 667.00	0.00
Crissier	5 667.00	10 000.00
Echallens	0.00	6 667.00
Gland	30 850.00	111 700.00
Jorat-Mézières	10 000.00	4 426.34
Lausanne	236 000.00	236 000.00
Montpreveyres	0.00	880.53
Montreux	4 956.50	0.00
Morges	30 000.00	5 000.00
Orbe	10 000.00	3 333.00
Oron	3 333.00	0.00
Prilly	6 250,00	16 250.00
Rennaz	500.00	0.00
Servion	0.00	3 026.12
Sainte-Croix	3 333.00	0.00
Yvonand	0.00	62 100.00
Variations caisses projets actions communautaires	11 947.79	-3 108.59
Total des subventions communales	369 504.29	477 907.40

P3- Charges d'exploitation

Le cumul du point P3 (charges d'exploitation), est présenté ci-dessous selon une structure de postes par nature :

Cumul	2025	2024
Salaires et charges sociales	9 736 502.83	9 564 268.02
Frais généraux	1 587 971.47	1 553 326.70
Charges directes des prestations	1 777 232.05	1 729 871.78
Aides individuelles	1 513 186.50	1 633 778.03
Charges des mailings	120 327.39	123 337.42
Total	14 735 220.24	14 604 581.95

La moyenne annuelle des emplois à plein temps des collaborateurs mensualisés (sans les stagiaires) était de 73.0 en 2025 et 72.9 en 2024.

P4- Autres produits

En 2025, les autres produits comprennent principalement l'extourne d'une provision pour un risque lié à la TVA non déclarées sur les prestations AvantAge au cours des années 2020 à 2024. Un ruling a été demandé à l'Administration fédérale des contributions qui a confirmé que lesdites prestations n'étaient pas soumises à TVA. Le montant provisionné de CHF 236 790 a donc pu être extourné.

Aussi, des loyers payés à tort pour les locaux communs à la maison Mivellaz et à Val Paisible ont été restitués par la régie Braun, pour un montant de CHF 169 606.

P5- Autres charges

En 2024, les autres charges comprenaient notamment un solde, pour les années 2020 et 2021, estimé à CHF 58 701 à rembourser au Canton de Vaud concernant le programme « Objectif Emploi 50+ » et une provision pour un risque lié à la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) non déclarée sur les prestations AvantAge au cours des cinq dernières années. Ce deuxième point a fait l'objet d'une demande de ruling à l'Administration fédérale des contributions.

Tableau de flux de trésorerie (page 3)

T1- Créances

La diminution des créances s'explique par une facturation moins importante en fin d'année, car mieux répartie sur l'année ainsi qu'un suivi plus pointu du contentieux ayant mené à des encaissements plus réguliers et rapides.

T2- Provisions à court terme

La dissolution de provisions à court terme trouve son explication sous point P4

T3- Dettes à court terme

La diminution des dettes à court terme de la facture finale AVS qui, en 2024, présentait un solde de CHF 102 200 en faveur de la caisse de compensation, alors qu'en 2025, les acomptes mensuels étaient plus élevés.

Variation du capital (page 4)

V1- Fonds affectés (fonds dons attribués à l'année en cours)

Dès 2020, les dons attribués et utilisés durant l'année transitent dans ce nouveau fonds pour un montant équivalent d'attributions et de prélèvements.

V2- Capital

L'association a été constituée en 1919 avec un capital initial de CHF 50 000.

Autres informations

Prévoyance professionnelle des collaborateurs (2^{ème} pilier)

Le personnel de Pro Senectute Vaud est assuré auprès de la CIP (Caisse intercommunale de pensions). Il s'agit d'une institution indépendante de Pro Senectute Vaud, dotée d'un plan de prévoyance fondé sur la primauté des prestations, selon lequel employés et employeurs versent des cotisations définies. Il n'existe pas de réserve provenant des cotisations de l'employeur.

En 2017, les mesures de recapitalisation 2013 ont été modifiées pour atteindre un objectif de couverture de 80% au 1^{er} janvier 2052.

Le chemin de recapitalisation défini dans ce plan de financement de 2018, s'élevait à 68.3% au 31.12.2018. À fin 2024, le degré de couverture de la caisse s'élevait à 76.1% (2023 : 73.6%). Ce dernier reste supérieur au 69.8% requis par le chemin de recapitalisation.

Nouveau plan de prévoyance dès 2019

Les analyses et projections de l'expert agréé indépendant de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) montrent que, compte tenu de la baisse des espérances de rendement, une révision du plan de prévoyance est nécessaire pour assurer la pérennité des futures rentes et respecter les objectifs de la législation fédérale.

Dans ce nouveau plan de prévoyance, la cotisation patronale ordinaire était de 19% en 2019 et de 19.5% en 2020-2021, et est de 20% dès 2022.

Au niveau des collaborateurs : la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une rente maximale sera augmentée de 40 ans à 42 ans, le taux de cotisation actuel de 8% serait augmenté à 9% dès 2019. Les collaborateurs âgés de 52 ans révolus ou plus au 1^{er} janvier 2019 bénéficieront de mesures compensatoires selon une échelle progressive liée à leur âge à cette date.

Engagements au 31.12.2025 pour location à long terme

Cumul des loyers jusqu'à leur prochaine échéance si cette dernière est postérieure au 1^{er} janvier 2026 et > 12 mois.

Lieux	2026-2030	Dès 2031
Lausanne, Maupas 51 et 49	686 525.00	128 040.00
Lausanne, Espace Riponne	527 220.00	61 509.00
Lausanne, Mivelaz	4 125.00	
Payerne, bureau régional	44 802.00	
Rennaz, bureau régional	39 172.00	
Yverdon, bureau régional	43 488.00	
Total	1 345 332.00	189 549.00

Indemnités aux membres des organes dirigeants

Aucune indemnité n'a été versée en 2025 ; le président, les membres du comité et des commissions travaillent bénévolement.

Rémunération des membres de la direction

La direction est composée de quatre membres ; la rémunération brute des membres de la direction en 2025 se monte à CHF 612 467 (2024 : CHF 583 520).

Prestations des bénévoles non membres des organes dirigeants

En 2025, 578 bénévoles ont effectué 34 179 heures. L'engagement moyen d'un bénévole s'élève à un peu plus de cinq ans, ce qui permet aux personnes âgées de bénéficier d'un soutien sur la durée.

Validation des comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été revus et validés en date du 6 mars 2026 par la Commission des Finances.

Siège de l'entreprise

L'association Pro Senectute Vaud a son siège à 1004 Lausanne – Rue du Maupas 51.